Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213503113-20260428-2026_33-DE

Saint Séglin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2026

- - - - - - - - - - -

L'an deux mille-vingt-six, le 28 avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SÉGLIN, légalement convoqué (convocation du 24 avril 2026), s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur DANIEL Jean-François, Maire

Etaient présents : DANIEL Jean-François, GÉMIN Sébastien, GORY Sandrine, MOTEL Jean Yves, BONTEMPS Jean-Louis, HERVÉ Gérard, AUDRAN André, BOUCHET Sandrine, RICHARD Sandrine, ROCHER Angélique, LELIEVRE Fabien, GUÉNO Ophélie

Absents :

Excusés : LECLERC Didier (Pouvoir à DANIEL Jean-François), MORICEAU Myriam (Pouvoir à GÉMIN Sébastien), LECLAIRE Audrey (Pouvoir à ROCHER Angélique)

Secrétaire de séance : GORY Sandrine

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Délibération 2026-33

BUDGET COMMUNE- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

L'article 242 de la loi de finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Par délibération, la commune a souhaité adopter la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2025 et, par voie de conséquence, a aussi fait le choix de mettre en place le Compte Financier unique.

Les membres du conseil municipal délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Madame MONVOISIN Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal,

- Approuve la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 BUDGET COMMUNE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	*385 949.75 €*	*476 162.44 €*	*609 001.06 €*	*487 953.86 €*	*994 950.81 €*	*964 116.30 €*
Résultats de l'exercice 2025		***90 212.69 €***	***-***	***262 936.18 €***	***-***	***30 834.51 €***
Résultat 2024 reporté	- €	*7 907.76 €*	- €	*141 888.98 €*	- €	*149 796.74 €*
TOTAUX	385 949.75 €	484 070.20 €	609 001.06 €	629 842.84 €	994 950.81 €	1 113 913.04 €
Résultats de clôture 2025		98 120.45 €		20 841.78 €		118 962.23 €
Restes à réaliser			138 626.51 €	384 393.00 €	138 626.51 €	384 393.00 €
TOTAUX CUMULES	385 949.75 €	484 070.20 €	747 627.57 €	1 014 235.84 €	1 133 577.32 €	1 498 306.04 €
RESULTATS DEFINITIFS 2025		***98 120.45 €***		***266 608.27 €***		***364 728.72 €***

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2025, définitivement closes et les crédits annulés

Voix pour	15
Voix contre	0
Abstentions	0

Date : 29 AVR. 2026

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Jean-François DANIEL

Mairie 4, rue de l'Eglise 35330 SAINT-SÉGLIN
Téléphone : 02 99 34 93 78 Courriel : mairie@ saint-seglin.fr